

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et le Ministre des Affaires intérieures ont approuvé respectivement le 24 juin 2024 et le 1<sup>er</sup> juillet 2024 la délibération du conseil communal du 17 avril 2024 (point 8e de l'ordre du jour) portant modification du chapitre 2 du règlement communal en matière de circulation comme suit :

## **rue de l'Alzette**

à ajouter :

### **2/4/1 Voie cyclable obligatoire**

⇒ de l'intersection avec la rue Général Patton jusqu'à l'intersection avec la rue des Prés, dans les deux sens, toute la chaussée

Walferdange, le 25 juillet 2024.

Pour le secrétaire empêché,  
La Secrétaire adjointe,



Christiane Dreis

Le Bourgmestre,



François Sauber